la RESTITUTION

Le 03 avril 2023

Affaire suivie par : Philippe MIEGEVILLE, Anne-Lise COHEN, Correspondants de quartier
Alexandre SERRI Pôle Projet

CONSEIL DE LA VIE LOCALE 22 MARS 2023

Élu·e·s	**Karine TRAVAL-MICHELET** *Maire de Colomiers, Vice-présidente de Toulouse Métropole* **Théodore AUBIN** *Conseiller délégué à l'accompagnement à l'emploi sous la délégation de M. A. SIMION* *Conseiller délégué à l'économie sociale et solidaire sous la délégation de M. C. AÏT-ALI* **Sophie BOUBIDI** *Conseillère métropolitaine et Conseillère déléguée au projet « Dessine-moi ta cour » sous la délégation de Mme C. CLOUSCARD-MARTINATO* **Valérie FRATELLI** *Conseillère municipale* **Pierre VERNIOL** *Conseiller métropolitain et Conseiller délégué au lien avec les associations sportives sous la délégation de M. P. BRIANÇON* *Conseiller délégué à l'animation des Comités de quartier du territoire Ouest de la commune sous la délégation de Mme S. LABBÉ*	**Ségolène LABBÉ** *Adjointe à Mme le Maire déléguée à la Démocratie Locale et aux Comités de quartier* **Roséane AUGUENOIS** *Conseillère déléguée aux politiques inclusives et aux Columérines et aux Columérins de 16 à 30 ans sous la délégation de M. A. SIMION* **Thierry DUPUCH** *Conseiller délégué au Contrat Local de Santé et aux seniors sous la délégation de M. A. SIMION* **Romy MCQUILTON** *Conseillère déléguée à l'Université Populaire sous la délégation de Mme C. VAUCHÈRE* *Conseillère déléguée à l'École numérique sous la délégation de Mme C. CLOUSCARD-MARTINATO*
Comité de quartier CENTRE	**Antoine ESPONDA** **Marine FAGGIAN-SUTTER** **Bernard THIÉFAINE**	**Guy ESTÈVE** **Bruno TERRINHA** **Daniel ZENTELLIN**
Comité de quartier EN JACCA-MAROTS	**Laurent CALVIGNAC** **Ludovic LEFEVRE**	**Isabelle HAMADOUCHE** **Jean-Pierre ORTEGA**
Comité de quartier HAUTS DE COLOMIERS	**Jean-Louis AUTHESSERRE** **Christian CLERC** **Jean-Marc SAUNE**	**Laetitia BARTHÉS** **Geneviève ROUQUETTE**

USAGERS

COLOMIERS
Mairie de Colomiers – 1 Place Alex Raymond – BP 30330 – 31776 COLOMIERS CEDEX

Comité de quartier RAMASSIERS-CABIROL	**François BESSE** **Isabelle MARTIN** **Patrick MAURY** **Gaël ROQUES**	**Victor D'HOLLANDER** **Linda MARTINEZ** **Nikiforos KOUVARAS**
Comité de quartier EST-LE VILLAGE	**Corinne BAHIDA-SUBILLEAU** **Pauline CABIROL** **Fabrice NARCISO** **Cécile PAULY-LIBRA** **Michel VISTE**	**Jean-Jacques BEYRAT** **Corinne LAHILLADE** **Jean-Marc NICOLA** **Laurent PERIÈS** **Stéphane VAISSIÈRE**
Comité de quartier du PIGEONNIER	**Aline ALBERT** **Philippe COUPÉ** **Fabienne FREZOULS** **Michel LESTEL** **Ulysse PAPADOPOULOS**	**Éric CHEVALIER** **Jean-Marie FAU** **Cédric LASSAUVETAT** **Augustin MBA BIYOGUE** **Cécile PRIEUR**
Techniciens Ville de COLOMIERS	**Alexandre SERRI** *Pôle Projets- Coordinateur « La ville qui fait participer » Éducation, Culture, Sport-Jeunesse* **Philippe MIÈGEVILLE** *Pôle Participation Citoyenne - Tiers-lieux citoyens - Correspondant de quartier*	**Anne-Lise COHEN** *Pôle Participation Citoyenne - Tiers-lieux citoyens - Correspondante de quartier*

Attentive au fait que la confrontation des points de vue se fasse dans le respect des opinions de chacun, la ville de Colomiers a mis en œuvre des démarches visant à faciliter la participation citoyenne. Cette ambition se traduit par la création et la pérennisation des Comités de quartier, lieux de discussion démocratique ayant pour objet l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion du quartier. Les Comités de quartier ont été renouvelés en septembre 2021. Après une phase de formation en début d'année 2022, ils ont pu s'engager dans la démarche et structurer leur fonctionnement.

Le Conseil de la Vie Locale est l'instance annuelle d'évaluation des Comités de quartier. L'ensemble des membres des différents Comités de quartier est invité à se réunir afin d'échanger des pratiques, de mutualiser des connaissances, et bien évidemment de participer au processus d'évaluation du dispositif « Comité de quartier ».

À l'issue de cette première année de fonctionnement, ce Conseil de la Vie locale a pour objectif d'ajuster le projet et de permettre l'émergence de préconisations. Le principe choisi est de mettre en place une méthodologie de discussion entre les différents acteurs favorisant l'émergence de propositions concrètes et partagées. Cette évaluation intermédiaire, « en cours de route » permet à partir des premières réalisations de vérifier si le projet va dans le « bon sens » et donc d'adapter, si besoin, les conditions de mises en œuvre.

Elle confronte les résultats intermédiaires aux objectifs initiaux, qui sont pour rappel :

- Favoriser la mobilisation des habitants et ainsi leur permettre d'être acteurs des dynamiques sociales, culturelles, éducatives ou d'aménagement.
- Développer le vivre-ensemble par la création d'espaces de convivialité, d'entraide et de promotion sociale.
- Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et leur capacité à intervenir dans le débat public.
- Favoriser la prise en compte de l'expérience des habitants et leur implication sur des enjeux de quartier.
- Coordonner les démarches participatives et créer du lien entre les différents partenaires du territoire.

1. **L'engagement citoyen**

   - ☞ Les motivations à l'engagement,
   - ☞ La dynamique de groupe,

2. **Les enjeux des Comités de quartier**

   - ☞ Les compétences : information, consultation, concertation sur les projets relatifs aux quartiers ou ayant une incidence sur leur devenir. Formulation de propositions sur les questions et dossiers concernant les quartiers, de leur propre initiative ou à la demande de la Municipalité,
   - ☞ Le bilan de l'action des Comités de quartier,

3. **L'organisation / les moyens dédiés**

   - ☞ Les formations,
   - ☞ Les salles/le budget / les outils,
   - ☞ La composition,
   - ☞ Le fonctionnement : l'organisation des commissions est à la libre appréciation des membres tant dans les choix des thèmes, que dans le format et la fréquence des réunions. Prise de décision au sein du CQ,
   - ☞ Les plénières / les points d'étape,
   - ☞ La communication,
   - ☞ Le lien avec le Pôle Participation Citoyenne,

I. L'ANIMATION

Lieu de la manifestation

La Mijoteuse.

Accueil des participants

18h15 - 18h30 => accueil des participants.
18h45 - 20h15 => Travail en ateliers.
Les groupes constitués par le Pôle Participation Citoyenne garantissent la représentativité de chacun des Comités, et une prise de parole équitable pour chacun des membres.
Les ateliers seront d'une durée de 30 min. Les élus-coordonnateurs participeront à l'animation des groupes de travail, accompagné par le Pôle Participation Citoyenne.

	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3
18h45 - 19h15	A	B	C
19h15 - 19h45	C	A	B
19h45 - 20h15	B	C	A

20h30 - 20h45 => Restitution et clôture. La restitution des ateliers se fera en grand groupe par les élus-coordonnateurs.
20h45 => Pot de convivialité.

La participation active des membres des Comités de quartier, et la dynamique des ateliers a permis une bonne émulation des participants et l'émergence de riches échanges. La déclinaison de ce temps d'évaluation en trois ateliers a permis de proposer un temps de travail énergique, favorisant l'interconnaissance des membres.

1. Atelier : L'engagement citoyen

Technique d'animation : « LE DÉBAT MOUVANT »

Le débat mouvant s'articule autour de quelques affirmations vis-à-vis desquelles les participants doivent se positionner en étant « d'accord » ou « pas d'accord », pour ensuite formuler leurs arguments qui peuvent faire changer d'avis - et donc de position - les autres participants. Le débat mouvant permet ainsi aux participants d'élaborer et de justifier leur opinion en construisant des arguments.

Objectifs visés

- Faire exprimer les représentations, les idées, les opinions et les désaccords.
- Favoriser le débat et permettre une évolution des points de vue.
- Se mobiliser physiquement et sentir physiquement que l'on peut changer ou nuancer son avis en écoutant des arguments.

Affirmation n°1 : « Être membre d'un Comité de quartier permet de faire rénover le trottoir devant sa maison »
La notion d'intérêt général ne possède pas de définition juridique sauf celle qui lui est donnée par le Conseil d'État lorsqu'il recherche une proportionnalité entre les intérêts particuliers et l'intérêt général. L'intérêt général est défini comme « *ce qui est pour le*

bien public ». Il a été aussi défini comme « *la capacité des individus à transcender leurs appartenances et leurs intérêts pour exercer la suprême liberté de former ensemble une société politique. »* (Rapport public du Conseil d'État de 1999). C'est une finalité d'ordre supérieur dont on sous-entend qu'elle dépasse l'intérêt commun dans la mesure où elle prétend être « quelque chose de plus ambitieux que la somme des intérêts individuels. »

Les membres s'accordent à dire que l'intérêt général est le fil conducteur de l'action des Comités de quartier. Pour certains membres, il s'est renforcé depuis leur engagement initial car même si l'engagement individuel dans les Comités de quartier a pu être, au départ, pour de l'intérêt particulier, au fil des formations et de l'accompagnement dans l'activité du Comité cette notion est aujourd'hui complètement partagée.
Plusieurs raisons expliquent ce renforcement :

- Le processus d'*empowerment* (mise en pouvoir) des membres facilite l'implication. La production des connaissances, de nouvelles idées permet aux membres de s'approprier les objectifs visés et de donner du sens à leur engagement ;
- Le rôle de relai d'informations par les membres vers les services de la Ville et les habitants de leur quartier ;
- Le principe de co-construction et de coproduction inhérent aux projets des Comités.

Préconisations

Conserver la formation en phase d'installation des Comités de quartier.
Renforcer l'information mutuelle des membres des CQ et de la Collectivité, le principe de co-construction et de coproduction aux projets des Comités de quartier.

Affirmation n°2 : « Les nouvelles générations ne s'engagent plus. »
La volonté d'impliquer les jeunes à partir de 16 ans dans le dispositif des Comités de quartier participe au développement d'une culture de la participation pour permettre à chacun d'être pleinement acteur et partie prenante de la construction de l'intérêt général.

Aujourd'hui, dans la composition des Comités de quartier, aucun membre n'appartient à cette tranche d'âge. Les membres s'accordent sur le bénéfice d'avoir en leur sein une part de membres appartenant à cette catégorie d'âge favorisant ainsi le partage d'une perception différente de la vie du quartier, et les échanges entre des générations différentes. Plusieurs freins ont été repérés.

La Ville ne dispose pas de structure « Jeunesse » identifiée sur le territoire. Cela participe au fait de considérer sa jeunesse comme faisant partie intégrante des citoyens de la commune et non comme un public à part. La politique Jeunesse traduit un engagement global et transversal à tous les services intégrant ce public comme levier de transformation sociale et positionnant l'usager comme étant acteur de son devenir.

La particularité des publics jeunesses a été soulignée par les membres. En effet, il s'agit d'un moment de la vie rempli de transformations émotionnelles et psychologiques. Les amitiés prennent une plus grande importance, la socialisation entre pairs est privilégiée, pouvant ainsi expliquer que les jeunes ne se retrouvent moins à leur place au sein des Comités de quartier. L'existence du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil Municipal des Jeunes participe à l'éducation à la Citoyenneté pour les publics « jeunesses » de la Ville. Toutefois, les jeunes élus à la fin de leur mandat ne s'engagent pas dans les Comités de quartier.

Préconisation

Créer une Assemblée Jeunesse Participative -Conseil Citoyen des Jeunesses Columérines ? - de type Groupe miroir du Conseil Départemental de la Haute-Garonne avec les anciens membres du Conseil Municipal des Jeunes.

L'évolution de la société, dans ses formes les plus diverses et le développement de nouveaux supports de communication offrent aux adolescents une vision différente du monde. La question de la communication en direction de ce public a été abordée, notamment dans l'appel à candidature lors de la phase d'installation et plus largement dans la communication de l'activité des Comités de quartier. Les canaux de communication utilisés par les jeunes ne sont pas exploités.

Préconisation

Mettre en œuvre une communication ciblée « jeunesse », utiliser les canaux de diffusion adaptés. Créer un plan de communication dédié.

Les membres s'interrogent également sur la place laissée aux jeunes au sein de leur Comité de quartier. En effet, l'action des Comités se déroulant essentiellement le soir pour les réunions et les weekends pour les activités diverses n'est pas forcément compatible avec les disponibilités des jeunes. Il est également relevé que la mise en œuvre de projets sur le temps long représente un frein à l'engagement.

Préconisation

Adapter des actions du Comité de quartier au public « jeunesse », aller-vers les jeunes et inviter les jeunes non pas à s'engager tout au long de l'activité du Comité de quartier, mais plutôt à participer au projet, à donner leur avis.

Affirmation n°3 : **« Je n'ai pas toujours le temps de participer aux réunions et/ou aux manifestations. »**

La question du temps disponible pour s'engager dans des actions collectives peut représenter un frein. L'activité des comités est portée par un collectif plus ou moins important de membres selon leur disponibilité, chacun s'adaptant suivant ses contraintes personnelles et professionnelles. Pour les membres, le fait de ne pas participer tout le temps à l'activité du Comité n'est pas problématique.

La relation établie avec le Pôle Participation Citoyenne permet à chacun d'être informé de l'activité.

Préconisation

Conserver le lien étroit avec le Pôle Participation Citoyenne.

Une limite est relevée, le nombre de membres actifs n'est pas représentatif du collectif entier. Il convient donc, dans l'organisation du Comité de clarifier ceci, et de se mettre en accord sur une règle interne de validation de prise de décision.

Durant la phase d'installation des Comités, certains membres ne peuvent accepter que l'intérêt général soit le fil conducteur de l'activité du Comité de quartier. La question du désengagement et des membres « invisibles » pose quelques réflexions auprès des membres.

- Un écart peut se créer entre la représentation de l'engagement pris au moment de l'appel à candidature et la réalité de l'activité du Comité de quartier.

Préconisation

Préciser les rôles et fonctions attendues des Comités de quartier dans le message d'appel à mobilisation et à candidatures pour la participation aux Comités de quartier.

- Un membre peut uniquement s'engager pour bénéficier des informations de la Ville et les diffuser dans son environnement proche.

- La dynamique du Comité peut également freiner la participation. Un sentiment de submersion d'informations, de mise en œuvre de projets, d'actions peut être ressenti, et à contrario un sentiment de non-investissement peut également être ressenti.

Préconisation

Proposer une planification/anticipation des actions permettrait à chacun de pouvoir s'organiser et se mobiliser à l'action, au projet.

Les membres conviennent à l'unanimité que la convivialité des temps partagés est indissociable de l'activité du Comité de quartier, et qu'elle participe pleinement à la bonne cohésion du groupe. Cf. atelier 3.

2. Atelier : Les enjeux des Comités de quartier

Technique : « LA TABLE RONDE »

La table ronde permet un débat qui se déroule sans distinction ou hiérarchie entre les participants, dans un souci d'égalité et de libre échanges d'opinions. Elle a pour objectif de faire émerger des propositions concrètes et partagées.

Objectifs visés

- Valoriser l'action des Comités de quartier.
- Pédagogie sur les contraintes des collectivités.

Les compétences des Comités de quartier

Elles sont définies comme suit :

a. Information, consultation, concertation sur les projets relatifs aux quartiers ou ayant une incidence sur leur devenir.
b. Formulation de propositions sur les questions et dossiers concernant les quartiers, de leur propre initiative ou à la demande de la Municipalité.

L'organisation mise en œuvre, permet-elle d'assurer la pérennité des compétences attribuées aux Comités de quartier ?

Lieux de débat, de dialogue, d'initiative, de concertation et d'information où se rencontrent habitant·e·s, acteurs locaux, techniciens et élus pour l'élaboration de projets, les Comités de quartiers s'attachent à développer l'implication des habitant·e·s aux réflexions et aux initiatives portées. Les membres des CQ soulignent l'importance des outils de communication tant au niveau de l'identification des CQ qu'au niveau de la diffusion de l'information.

De ce constat initial est né un plan de communication auquel tous les Comités de quartier ont contribué. Les objectifs recherchés, à travers son déploiement, consistent à :

- Promouvoir la citoyenneté et la participation des Columérin(e)s à la vie locale,
- Impliquer les autres habitant(e)s,
- Valoriser les initiatives portées par les CQ, et cela, dans des principes partagés de cohérence, d'équité, d'autonomie et de transparence.

Les membres des CQ soulignent la réalisation effective de nouveaux supports et outils de communication :

- ☞ Nouvelle charte graphique permettant l'identification de chaque Comité de quartier,
- ☞ Gabarits créés pour la réalisation d'affiches, de courriers d'info, de compte-rendu par chaque Comité de quartier,
- ☞ Flyers présentant les différents Comités de quartier,
- ☞ Site internet de la ville,
- ☞ Création d'adresses de messagerie propres à chaque Comité de quartier,
- ☞ Création d'identités visuelles, logo, kakémono, banderole, barnum,

- ☞ Création graphique spécifique pour « 1 évènement majeur par an »,
- ☞ Expression dans le magazine « le Columérin ».

Malgré la mise en œuvre effective de ces outils de communication précédemment cités et une première évaluation de ces dispositifs, les participants au Conseil de la Vie Locale constatent un manque de visibilité et un déficit de lisibilité des actions et des projets portés par les Comités de quartier.

En réponse aux constats préalablement identifiés, les participants préconisent de la mise en œuvre du plan d'action ici présenté.

1- Renforcer la stratégie « d'aller-vers » permettant une meilleure identification et favorisant le dialogue citoyen en :

- → Développant les liens avec les différents acteurs du territoire (Conseil Municipal des Jeunes, Maison Citoyenne, associations, commerces…) en s'associant aux événements de quartier, pour initier et favoriser le « aller vers ».
- → Participant aux principales manifestations ville (Journée d'accueil des nouveaux Columérins, Forum des Associations, Marché de plein vent, Fêtes de quartier…),
- → Proposant des animations locales ou des dispositifs comme les « Diagnostics en marchant » pour favoriser les rencontres.
- → Ouvrant les possibilités d'expression citoyenne => Repérer au sein de chacun des territoires, au-delà des publics déjà identifiés, les personnes concernées qui n'expriment pas de demandes et/ou qui n'ont pas accès à l'information et/ou avec qui il serait intéressant de prendre le temps de rentrer en relation (public jeune, usagers des structures identifiées, habitants des quartiers proches…).

2- Diversifier les moyens et supports de communication

L'ensemble, des membres présents, s'accorde sur l'importance de la communication, la désignant comme un facteur de réussite des Comités de quartier.
Les membres rappellent que Facebook, Instagram, Snapchat ou encore LinkedIn comptent aujourd'hui de nombreux d'utilisateurs. Afin de gagner en visibilité et susciter de nouvelles implications, il est important pour les membres d'être présent sur ces réseaux. Il est noté que pour avoir une communication efficace et efficiente sur ces plateformes, il est nécessaire d'adapter une stratégie selon le canal choisi. En effet, chaque réseau est spécifique, cible des publics particuliers et définit sa propre tendance.

En lien avec les éléments précités les membres préconisent :

- ▪ D'être identifié et présent sur les réseaux sociaux comme FACEBOOK. Il est constaté que le rattachement à la page FACEBOOK ville ne peut pas se faire en direct d'une manifestation.

- De cibler certains réseaux sociaux / aux publics souhaitées : jeunes adultes…

- D'informer les citoyen(ne)s de chaque secteur, par voie d'affichage numérique ou papier, sur les rôles et fonctions des Comités de quartier, afin de mieux en cerner les finalités.

3- Partager les expériences et les bonnes pratiques :

Les membres s'accordent également sur l'intérêt d'un fonctionnement en inter Comités et de la dynamique produite au sein de tous les Comités quand les sujets peuvent être transversaux. Cette dynamique commune peut permettre, en effet, de partager des expériences et de mutualiser de bonnes pratiques.
Les membres notent, également, que le fait de comparer certains projets ou perspectives, facilite l'analyse et l'évaluation objective de ces pratiques.

Au-delà du sens commun donné par la démarche et de la nature des sujets, ces organisations inter Comités de quartier peuvent également permettre d'optimiser les temps de participation des membres des Comités de quartier et de mutualiser les moyens.

Enfin, des moments conviviaux inter Comités de quartier peuvent permettre d'instaurer une nouvelle dynamique du partage : Repas inter Comités sur le Centre de Loisirs du Cabirol, invitation mutuelles aux différentes manifestations.

Aussi, les membres des Comités de quartier préconisent :

- De multiplier des temps communs à l'ensemble des Comités de quartier et ainsi poursuivre le décloisonnement des travaux quand les thématiques le suggèrent,

- D'organiser des rencontres inter Comités de quartier plus générales, avec 2, 3 représentant(e)s par Comités de quartier, afin d'échanger sur les échéances à venir et les projets en cours,

- De mettre en place des manifestations/actions communes à l'ensemble des Comités de quartier, en s'appuyant sur des projets initiés par la ville, par les membres ou sur des manifestations nationales/mondiales comme le WCUD,

- De créer un agenda partagé entre tous les Comités de quartier, pour permettre ainsi, aux membres, d'échanger des informations et d'éviter la superposition d'événements aux mêmes dates.

Le bilan des Comités de quartier et les projets en cours

Aménagements divers, cheminements malins et déplacements doux, jardins des familles, « Le Bassac », aménagements du site Lac du Perget, végétalisation des espaces publics, création d'arboretum, « Les Rencontres du Pigeonnier », la Newsletter, « La Coulée verte » des Ramassiers, animations et festivités de quartier…

A l'issu d'une année de fonctionnement quel bilan tirez-vous de l'action des Comités de quartier ?

Lorsqu'on interroge les membres de façon précise sur les projets conduits durant l'année écoulée, ils notent une grande diversité de projets, urbains, sociaux ou d'animations.

Les membres relèvent un bilan positif. Viennent en tête de leurs actions, celles qui concernent l'éco-mobilité dans ses différents volets, l'amélioration et la sécurisation des voies et pistes cyclables, la cohabitation des différents modes de déplacements, les actions relatives à l'aménagement de l'espace public et à l'embellissement de la ville.

Dans un registre similaire, se retrouvent les actions en faveur de l'écologie urbaine et de la sécurité et les propositions pour la préservation des espaces naturels et leurs aménagements doux.

Il est aussi intéressant de noter ici que certaines actions présentées sont considérées comme ayant un fort impact sur les quartiers ou pour les habitants : comme par exemple : les Festivités de fin d'année, les diagnostics en marchant, les brigades vertes, les points citoyens ou la mise en place de divers aménagements.

Enfin, les membres des Comités de quartier se consacrent aussi aux différents aspects de la maintenance et de la gestion urbaine : sensibilisation au tri et actions citoyennes pour une gestion plus durable des déchets, remontée de dysfonctionnements et recherches de solutions avec la collectivité.

Cela n'empêche pas d'autres préoccupations d'émerger, ni d'autres types d'actions de se lancer, dans des registres différents comme l'animation des quartiers, la convivialité et la consolidation du lien social ou le développement de la citoyenneté locale.

Il est aussi à noter que certains projets mentionnés s'inscrivent dans un temps relativement long, d'un an, de deux ans ou plus, impliquant ténacité, esprit de suite et capacité concrète de suivi au sein du Comité de quartier (pour exemple : aménagement du site du lac du Perget, aménagement de la coulée verte des Ramassiers, création d'une NEWSLETTER, mise en place de Boites à livres…).
L'inscription des membres dans ces projets de long terme atteste d'un engagement dans la durée, et de leur capacité à transcender une mobilisation ultra-ponctuelle, et/ou des actions de simple protestation ou à effet immédiat, qui peuvent être caractéristiques de l'intérêt particulier, au bénéfice de projets ou d'actions de long terme qui peuvent être caractéristiques de l'intérêt général.

En conclusion, ils relèvent et intègrent que le temps de l'administration n'est pas celui des citoyennes et des citoyens dans la mise en place et le suivi des propositions. De nombreuses manifestations ou projets peuvent traduire du travail entrepris et mené par les différents Comités de quartier.

3. Atelier : L'organisation / les moyens dédiés

Technique : « LES 3C Conserver-Cesser-Créer »

L'exercice « Conserver-Cesser-Créer » consiste à identifier les actions en cours qui fonctionnent bien, moins bien et celles à imaginer, c'est-à-dire qui sont à conserver, cesser ou créer. Cet outil permet ainsi de contribuer à établir le diagnostic d'une situation ou à évaluer un programme d'actions ou une action passée. L'outil permet de décomposer la réflexion en trois étapes successives favorisant ainsi l'analyse et la planification de futures actions.

Objectifs visés

- Évaluer l'organisation des Comités de quartier
- Émettre des propositions d'actions

Les membres des Comités de quartier notent tout d'abord l'importance de la convivialité dans le fonctionnement des instances. Elle est en effet vectrice d'entraide, de cohésion et de solidarité, et peut représenter un gage de réussite dans la mise en œuvre des projets. Les membres indiquent que l'engagement citoyen nécessite du temps et de l'implication. Travailler de manière conviviale et enthousiaste peut être l'une des clefs permettant de lutter contre les formes de désengagement.

Préconisation

Conserver et amplifier un fonctionnement intégrant ces dimensions de convivialité.

Les compétences des comités de quartier intègrent des dimensions d'information, de consultation, de concertation sur les projets relatifs aux quartiers ou ayant une incidence sur leur devenir. Les membres soulignent l'importance de l'information réciproque entre CQ et collectivité. Il convient de conserver la mise à disposition des informations relatives à la vie de quartier et cela, suffisamment en amont afin de pouvoir intégrer leur expertise d'usage. A titre d'exemple, les membres notent l'intérêt que revêt la transmission des arrêtés municipaux informant des travaux à venir au sein d'un quartier ou d'un secteur. Ils notent également l'importance du systématique retour d'information à faire aux membres lorsque ces derniers font remonter une problématique et que la/les collectivité(s) œuvre(nt) à sa résolution.

Préconisation

Conserver l'information mutuelle entre membres des CQ et collectivité,

- → **Proposition de réalisation d'une synthèse des arrêtés par secteur,**
- → **Amplifier et systématiser les retours de la collectivité lors de travaux réalisés à la demande des CQ.**

Les membres des comités sont unanimes quant à l'intérêt des apports pédagogiques des formations proposées lors de la phase d'installation. Ces dernières ont en effet permis aux membres de mieux appréhender les rôles et fonctions des comités, et plus globalement, le fonctionnement des collectivités territoriales. Les membres ayant intégré les instances après l'installation n'ont en revanche pas pu en bénéficier.

Préconisation

Conserver les formations proposées aux membres des CQ et ajouter de nouvelles sessions afin de permettre aux nouveaux membres d'en bénéficier également. Les membres demandent enfin la possibilité de participer à d'autres formations utiles à l'exercice des missions des CQ (gestion du temps, prise de parole en public, rédaction d'un compte-rendu…).

Les moyens généraux sur lesquels les membres des Comités de quartier peuvent s'appuyer sont jugés suffisants et satisfaisants. Cet ensemble intègre les moyens administratifs, techniques et financiers. Les travaux des comités de quartier sont accompagnés par le Pôle Participation Citoyenne. Cet accompagnement est qualifié de précieux notamment dans le lien quotidien à établir avec la collectivité ; lien nécessaire au bon avancement des projets. L'importance du « point d'équilibre » à trouver entre réunion en présence des agents de la collectivité et réunion en présence des seuls membres des CQ, est toutefois soulignée (en lien avec les dimensions de convivialité notamment ; les réunions sont en effet plus formelles lorsque le correspondant de quartier participe). Les membres notent également que les réunions dites « entre membres » peuvent également favoriser la prise d'initiative au sein du collectif.

Préconisation

Conserver l'accompagnement de la collectivité tout en permettant l'organisation de temps de travail autonomes, propres aux membres des CQ.

S'agissant des moyens financiers dédiés aux CQ, et plus précisément des budgets d'aides aux initiatives citoyennes, les membres notent une problématique. Considérant que les budgets d'investissement nécessaires au déploiement de projets restent à la main de la collectivité, le budget de fonctionnement, d'un montant de 3500 euros annuel, par comité, est jugé comme étant conséquent, et donc suffisant. Les membres souhaitent en revanche attirer l'attention des élu(e)s sur les difficultés auxquels les membres sont confrontés dans l'utilisation de ces budgets. En effet, s'agissant de gestion des deniers publics, ces budgets sont assujettis aux mêmes procédures que celles régissant les achats publics. Afin de disposer du matériel nécessaire à l'organisation d'un projet ou d'une manifestation, il est donc nécessaire de solliciter différents devis avant de procéder aux achats, de s'orienter exclusivement vers le fournisseur en marché avec la collectivité ou encore d'avoir des degrés d'anticipation bien souvent incompatible avec l'action citoyenne pour laquelle les membres se mobilisent.

Préconisation

Conserver les budgets de fonctionnement et d'aide aux initiatives citoyennes et faciliter leur utilisation par les membres des CQ

Egalement en lien avec les dimensions budgétaires ci-dessus évoquées, les membres des CQ questionnent la collectivité sur la réalisation de recettes dans le cadre de manifestations ou de projets initiés par un CQ ; l'exemple donné est celui du vide-grenier prochainement organisé. Considérant que les Comités de quartier sont des instances municipales, ils ne disposent pas de statut juridique autre que celui de la collectivité. Ainsi, dans l'hypothèse où ces derniers génèrent des recettes, ces sommes ne pourraient être réutilisées au profit du financement d'un projet et devraient intégrer les recettes de la ville. Le statut associatif ou le partenariat avec une association peuvent représenter des alternatives permettant la mise en place de ce type d'action autofinancement de projet.

Préconisation

Créer / Initier une réflexion sur les actions d'autofinancement

La collectivité met à la disposition des membres des salles au sein desquelles les rencontres des Comités peuvent se tenir. Au-delà des moyens nécessaires au fonctionnement, l'objectif consiste également à permettre aux membres de se réunir dans une logique de proximité, sans avoir à traverser l'ensemble de la commune. C'est aussi dans cet esprit, que l'Agora du Perget, Tiers lieu citoyen implanté face au Lycée Victor-Hugo, a vu le jour au précédent mandat sous l'impulsion du CQ du Pigeonnier et de l'équipe municipale. Aujourd'hui, les membres des CQ confirment ne pas rencontrer de difficulté particulière à se réunir. Seuls les membres du CQ du Pigeonnier indiquent être à l'étroit au sein de l'Agora du Perget. Ils complètent en indiquant utiliser ponctuellement la salle du basket, et bien que tout se passe pour le mieux, cette solution nécessite d'une part que la salle soit disponible, et d'autre part, une grande anticipation.

Préconisation

Conserver la mise à disposition de salles par la collectivité et rechercher une solution pour un lieu plus grand pour le CQ du Pigeonnier.

Les membres des Comités de quartier notent enfin l'importance de la transmission entre anciens et nouveaux membres ; transmission de dossiers, mais également transmission d'expérience permettant bien souvent de gagner un temps précieux.

Préconisation

Conserver les fonds de dossier et les rencontres formalisant ces logiques de passation et de transmission.
Créer des outils numériques sécurisées facilitant la conservation des données et leur transmission.

Les membres des Comités de quartier soulignent l'importance de la réalisation des compte-rendu « CR » de réunion par les correspondants de quartier. Ils participent de la progression des dossiers et facilitent la circulation de l'information au sein du comité, ou à l'externe depuis le site internet sur lequel ils sont accessibles. Ils notent que ces supports sont exhaustifs et mesurent le temps de travail nécessaire à leur réalisation. Ils regrettent toutefois que leur diffusion intervienne tardivement, parfois après les dates de rencontres ou de manifestations y figurant et, en ce sens, ne remplissent plus leur fonction initiale. Les membres préconisent ainsi la réalisation d'éléments très synthétiques de type relevé de décisions, transmis aux membres avec une plus grande réactivité.

Préconisation

Cesser la transmission tardive des comptes rendus de réunion et privilégier les relevés de décisions.

Evoqué tout au long des différents ateliers, les membres des CQ notent l'importance de la mise en réseau et de la collaboration à nourrir entre les 6 comités de quartier Cf. atelier N°2. Echanges de pratiques, mutualisation de moyen ou développement de projets communs sont autant de bénéfices identifiés. Les membres suggèrent également d'élargir cette piste de travail aux autres instances de participation citoyennes existantes ; l'exemple du Conseil Citoyen de la Politique de la Ville au Val d'Aran est donnée.

Préconisation

Conserver et renforcer les collaborations entres instances participatives et coordonner les différentes interventions.